

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATION

ACTIVITÉS Vélo

VTT, Route ou Cyclotourisme

Niveau 1 : Aide-animateur Activités Vélo

Il accueille et encadre en sécurité des enfants, des jeunes et des adultes débutants sous la responsabilité d'un animateur Activités Vélo : VTT, route et cyclo.

Contenus de la formation .

- * La spécificité du vélo à la FSGT
- * Le rôle de l'animateur
- * La sécurité

Durée de la formation et conditions de stage en club .

- * 2 jours de formation (ou équivalent)
- * En club : à minima 5 accompagnements d'un public débutant sous la responsabilité d'un animateur Activités Vélo (BFA niveau 2). Les conditions seront adaptées au cas par cas si toutefois il n'y a pas d'animateur diplômé dans le club.

Pré-requis d'entrée en formation .

- * Posséder une licence omnisport FSGT en cours de validité
- * Être investi dans la vie associative de son club ou avoir manifesté la volonté de s'y investir (livret fédéral de l'animateur FSGT ou visa donné par le président du club)
- * Niveau de pratique personnelle : à minima une année de pratique

Conditions de certification .

- * Être titulaire du certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent
- * Avoir satisfait aux évaluations suivantes : l'animation d'une séance en club avec un bilan de séance (entretien)

Niveau 2 : Animateur VTT ou Route ou Cyclotourisme

Les formations et diplômes sont distincts pour les 3 activités Route, VTT et Cyclotourisme.

Il assure en autonomie, la responsabilité technique et pédagogique de l'activité visée : VTT ou Course sur Route ou Cyclotourisme. Il assure des animations pour enfants, jeunes ou adultes en randonnée ou en compétition.

Contenus de la formation .

- * L'organisation de la pratique des Activités vélos à la FSGT et le projet du club
- * La pédagogie spécifique
- * Le matériel
- * L'entraînement : physiologie, diététique, planification,...

Durée de la formation et conditions de stage en club .

- * 2,5 jours (ou équivalent)
- * En club : 10 animations en autonomie d'enfants, jeunes ou adultes (sur 2 saisons sportives maximum)

Pré-requis d'entrée en formation .

- * Posséder une licence omnisport FSGT en cours de validité
- * Avoir validé le Niveau 1 Aide-Animateur des Activités Vélo (possibilité de reconnaissance de l'expérience)
- * Niveau de pratique personnelle : à minima 2 années de pratique

Conditions de certification .

- * Être titulaire du certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1 ou équivalent)
- * Avoir satisfait aux évaluations suivantes : l'animation d'une séance suivie d'un entretien et la présentation d'un rapport d'activité en club

Niveau 3 : Formateur Activités Vélo

La formation et le diplôme de Formateur Activités Vélo recouvre les 3 activités, VTT, Route et Cyclotourisme.

Il encadre un public de compétiteurs dans une logique de perfectionnement. animateur expérimenté, il intervient sur la formation des animateurs des Activités Vélos (Aide Animateur & Animateur).

Contenus de la formation .

- * Entraînement et approche de la compétition
- * Notions d'alimentation santé
- * Appropriation du cadre et du contenu de formation du Brevet Fédéral d'Animation
- * Ingénierie de formation : méthodes d'enseignement, évaluation des compétences, supports pédagogiques
- * **Option complémentaire** , une approche approfondie de la performance

Durée de la formation et conditions de stage .

- * 2 jours + formation tutorée par des formateurs fédéraux
- * En situation : participer à la mise en place de formations (co-animée avec un formateur fédéral), d'Aide-animateur (niveau 1) et d'Animateurs (niveau 2) et participer à l'évaluation des stagiaires en fin de formation.

Pré-requis d'entrée en formation .

- * Posséder une licence omnisport FSGT en cours de validité.
- * Avoir validé le niveau 2 Animateur Route ou VTT ou Cyclotourisme
- * Être prêt à s'engager bénévolement dans la formation des Aide-animateurs et Animateurs des activités vélos
- * Être titulaire du diplôme d'Animateur Activités Vélo (niveau 2) et du PSC1 (ou équivalent)

Conditions de certification .

- * Validation par le formateur fédéral sur les formations co-animées et par la commission fédérale d'activité